

V.T.T.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL Collèges et Lycées par Equipes

Compiègne le 7 décembre 2017

Il se déroulera le :

Mercredi 21 mars 2018
En forêt de Halatte – SENLIS

Vous trouverez un plan d'accès au lieu de compétition
A partir de février sur le site départemental !

Horaires

- **09 h 00** - Accueil
- Vérifications des engagements et remise des plaques de guidons en échange des licences.
- **09 h 30** - Début des épreuves sur le site (les équipes commencent les épreuves au fur et à mesure de leur arrivée)
- **Matin** - 2 épreuves de vitesse
- Epreuves de Trial
- **Midi** - Repas sorti du sac
- **Après-midi** - à partir de 13h30 relais-cross
- 16 h 30, Palmarès et remise des récompenses (les récompenses ne seront remises qu'aux élèves présents !)
- **Classement général après cumul des points.**

Règlement

- Voir la FSR
- 4 concurrents : 2 garçons + 2 filles
- Equipes COLLEGES : B, Minimes, 1 Cadet(te) maximum (Finalité nationale).
- Equipes LYCEES Minimes, Cadet (e)s, Junior(e)s, 1 Senior(e) maximum (finalité nationale). Mixité obligatoire
- Equipes Benjamins et équipes non conformes à finalité régionale.

TENUE :

Il ne sera pas toléré de tenue de club et de logos publicitaires à l'occasion des championnats organisés par l'UNSS. L'équipe ne possédant pas de tenue conforme sera dotée de chasuble.

- Casque à coque rigide aux normes C.E. obligatoire,
- Prévoir des gants de protection, maillot manches longues, jambes couvertes.
- Un seul vélo pour les trois épreuves : V.T.T., sabot interdit,
- Une équipe incomplète ne peut être classée,
- Chaque concurrent doit faire l'ensemble des épreuves.
- Il sera classé en vitesse, trial, cross par équipe.
- classement : voir la fiche sport.
- En cas d'abandon ou de non partant, le concurrent est classé dernier de l'épreuve.
- **Un J.O. obligatoire par établissement qui ne peut être compétiteur. Le J.O. devra être issu de l'établissement et être formé. En lycée le J.O. peut être d'un autre établissement.**

- Pas de J. O. présenté : équipe non classée

Pour toute question relative à la compétition :

M. Alexandre COTINO Tél. : 06.76.97.32.97 Mail : alexandre-jose.cotino@ac-amiens.fr
--

Organisation

- Elle sera à disposition sur le site dès le 8 février et reprecisée sur place, dès l'arrivée.
- Chaque établissement devra mettre **obligatoirement** un collègue formé à disposition des organisateurs et un J.O. en formation pour 1 ou 2 équipes, 2 J.O. pour davantage d'équipes.
- Pensez à rendre les plaques de cadre.

➤ **Responsable :**

M. David JALMAIN Tél. : 06.22.19.22.67 Mail : david.jalmain@ac-amiens.fr

Inscriptions

- Les inscriptions sont à faire avant le **mercredi 16 mars 2018**

➤ auprès de :

M. Alexandre COTINO Tél. : 06.76.97.32.97 Mail : alexandre-jose.cotino@ac-amiens.fr
--

- Pas d'inscriptions sur place, que des modifications.
- La validation du classement sera officielle une semaine après la compétition après vérification des résultats et des éventuelles réclamations.

Qualifications académiques

- Championnat d'Académie :

➤ **Le 18 Avril 2018 à HIRSON**

Modalités de qualification : La CMR a défini les quotas suivants

EQUIPES D'ETABLISSEMENT ET EXCELLENCE					
C = Compétition / A = Animation					
	Benjamins A	Collèges C	Collèges A	Lycées C	Lycées A
Aisne	quota	toutes	quota	toutes	quota
Oise	quota	toutes	quota	toutes	quota
Somme	quota	toutes	quota	toutes	quota
Total	Quotas en fonction des engagements départementaux et à raison de 45 équipes maximum				

Pas d'individuel aux Championnat d'Académie
--

Les équipes incomplètes le jour de la compétition (absent de dernière minute) peuvent participer.

Les élèves absents seront considérés comme abandon.

Si 1 absent = dernière place de chaque atelier + 1 point.

Si 2 absents = dernière place de chaque atelier + 2 points.

Exemple : 98 concurrents : 1 absent = 99 points – 2 absents = 100 points.

Ces équipes ne pourront prétendre au titre académique et à la qualification au CF.

LES EQUIPES NON CONFORMES SONT TOUTES LES EQUIPES COMPOSEES AUTREMENT QUE 2F + 2G

Litiges

La commission des litiges sera composée de :

- ✓ M. JALMAIN D. – Coll. A. Magnard SENLIS
- ✓ M. COURGEON F. – Coll. J. Vallès ST LEU D'ESSERENT
- ✓ M. COTINO A. – Coll. de VERBERIE
- ✓ M. FLORIN L. – Lyc. Calvin NOYON
- ✓ M. VAN DE KERKHOVE P. – Col. Chantilly

Cette commission prend toutes les décisions nécessaires, notamment dans le domaine de la sécurité. Elle prononce le palmarès.

Jeunes Officiels

- Chaque établissement devra mettre un J.O. pour 1 ou 2 équipes, 2 J.O. pour davantage d'équipes, non compétiteurs à la disposition de l'organisation pour assurer une des tâches suivantes :

Juge Trial	Dossards
Inscriptions	Commissaires de course

A noter que le jeune officiel devra être certifié académique pour aller au championnat de France.

Certification

Responsables :

- PH. VAN DE KERKHOVE pour les collèges
- L. FLORIN pour les lycées

Formation théorique :

Elle est laissée à l'initiative des A.S. et des districts.
Document de mis en ligne sur le site unssoise.fr

Certification :

- Venir avec une fiche de certification préalablement remplie
- Elle se fera le jour des championnats départementaux le 21 Mars 2018 à SENLIS uniquement par les personnes ressources.

Récompenses

Equipes Collèges Conformes

- Médailles d'Or à l'équipe classée première + Tee-shirt
- Médailles d'Argent à l'équipe classée seconde
- Médailles de Bronze à l'équipe classée troisième

Equipes Benjamins Conformes

- Médailles d'Or à l'équipe classée première + Tee-shirt
- Médailles d'Argent à l'équipe classée seconde
- Médailles de Bronze à l'équipe classée troisième

Equipes Benjamins Non Conformes

- Médailles d'Or à l'équipe classée première
- Médailles d'Argent à l'équipe classée seconde
- Médailles de Bronze à l'équipe classée troisième

Equipes Lycées Conforme

- Médailles d'Or à l'équipe classée première + Tee-shirt

Equipes Collèges Non Conformes

- Médailles d'Or à l'équipe classée première
- Médailles d'Argent à l'équipe classée seconde
- Médailles de Bronze à l'équipe classée troisième

Lycées Non Conformes :

- Médailles d'Or à l'équipe classée première